



**AS FLASH Académie de Rennes
janvier 2014**

Syndicat National Unitaire des Assistants Sociaux de la Fonction Publique

Fédération Syndicale Unitaire

Section Académique de Rennes – 18 rue de Brest - 22000 Saint Briec

<http://snuasfp-fsu.org>

Le SNUASFP-FSU de l'Académie de RENNES et vos représentants en CAPA restent fortement mobilisés dans l'académie mais également au niveau national. Lors de la mobilisation du 5 décembre 2013 devant l'Assemblée nationale où se déroulait une Conférence Parlementaire "*Citoyenneté, contribution du Travail Social et des Formations sociales en France et en Europe*", le SNUASFP-FSU était majoritairement représenté. Cela démontre combien les collègues sont prêts à se mobiliser pour défendre notre profession et réaffirmer que "la diversité et la richesse" (dixit les organisateurs de la Conférence) de notre secteur professionnel doit trouver avant tout sa reconnaissance par la mise en oeuvre des promesses tenues il y a plus de 20 ans – Revalorisation et requalification de notre profession. Le SNUASFP-FSU a fait partie de la délégation qui a rencontré la Directrice de Cabinet de monsieur Bartolone et a porté les revendications, sur lesquelles nous ne transigerons pas :

Catégorie A, collation d'un grade Universitaire et inscription de notre DE au niveau II du Répertoire National des Certifications Professionnelles.

Le BAC + 3 nous l'avons déjà, la Catégorie A nous ne lâcherons pas!

Nouvelle grille indiciaire appliquée aux contractuelles

Les décrets du 1 octobre 2012 ont mis en oeuvre la transposition de la grille CII (B+) à la nouvelle grille indiciaire NES B (Nouvel Espace Salarial B). Loin de répondre à nos attentes, les rémunérations de début de carrière pour notre corps (devenu Corps à Gestion InterMinistériel des Administrations de l'Etat soit CIGEM) se sont vues cependant légèrement augmentées (au détriment d'une perte de salaire par l'allongement de la carrière). Pour exemple, le premier échelon de la grille est passé de l'indice 314 à 327.

Lors de la CAPA de juin 2013 nous avons demandé au rectorat de veiller à ce que les collègues contractuelles en poste depuis le 1er octobre 2012 ainsi que toutes nouvelles contractuelles bénéficient du nouvel INM 327, avec rattrapage pour les plus anciennes.

Nous demandons aux collègues concernées de vérifier et de nous interpellier si besoin.

Revalorisation Régime indemnitaire exercice 2013

Le coefficient multiplicateur appliqué au taux de base (AS = 950 euros, ASP = 1050 euros, CT = 1300 euros) est passé de 3,62 à 3,75 pour les AS et ASP au 1er janvier 2013.

Suite à notre demande faite au ministère, le rattrapage devait être effectué et versé sur la paye de novembre 2013. Versement que nous avons demandé à être disjoint du versement des reliquats de fin d'année afin de bien prendre en compte le montant attribué à chaque fois.

Il semble que cela n'ait pas été encore fait pour l'académie de Rennes. Là encore, n'hésitez pas à nous contacter à la rentrée si besoin.

Frais de déplacement et de repas

Un rappel indispensable des textes nous semble une fois de plus nécessaire, face à une administration qui refuse, dans certains départements de notre académie, d'appliquer les derniers textes (circulaire n°2006-175 du 9 novembre 2006, décret n°2006-781 du 3 juillet 2006).

Les frais de repas peuvent être appliqués dès lors que vous vous trouvez en mission à l'extérieur de votre résidence administrative, pour une période couvrant la pause méridienne (entre 11h et 14h). Le montant diffère selon si le repas est pris dans un restaurant administratif ou pas : 15,25 euros pour un déjeuner hors restaurant administratif ou 7,63 euros dans un restaurant administratif).

Vous devez exiger de pouvoir saisir dans Ulysse vos frais de repas.

N'hésitez pas à nous faire remonter les dysfonctionnements ou blocages éventuels (par ex non validation par votre hiérarchie n+1).

Demande d'audience auprès du Recteur

Une demande d'audience auprès du Recteur est en cours. Nous ferons remonter toutes les difficultés d'exercice, conditions de travail inacceptables, qui font notre quotidien aujourd'hui.

Nous allons également interpeller le Recteur sur les *conditions du déroulement du recrutement réservé* qui a eu lieu dans l'académie.

Nous vous invitons à nous faire part de vos questionnements éventuels.

Dernière minute

Le ministère de l'éducation nationale a voté la création de 50 nouveaux postes d'assistants sociaux pour le service social en faveur des élèves à la rentrée 2014, qui font suite à la création de 50 postes en septembre 2013. Notre académie va bénéficier de la création d'un seul poste.

Pour le SNUASFP ces créations ne peuvent être qu'une amorce. La situation sociale et ses conséquences sur la réussite de tous les élèves nécessitent un plan d'urgence pour les services sociaux de l'éducation nationale.

Le service social des personnels doit également être renforcé, à l'heure où le ministère s'engage dans la prévention des risques psycho-sociaux, et de prévention de la pénibilité.

Le Bureau Académique du SNUASFP-FSU vous adresse à toutes et à tous ses meilleurs voeux pour cette nouvelle année.

Saint briec, le 16 Janvier 2014